DEPARTEMENT DU JURA
ARRONDISSEMENT DE DOLE
CANTON DE POLIGNY
COMMUNE DE CHAUSSENANS

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 039-213901275-20260924-2026_32-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du 24 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0
convocation : 17.09.2026
Date d'affichage : 17.09.2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre septembre à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSENANS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Masson Laurent, Maire

Etaient présents : Laurent MASSON, Catherine GAUBERT, Nicolas CATTIN, Dominique MONNIER, Séverine MIDOL, Chloé DE SOUSA, BRIEZ Bruno, BRUN Roger, Laure MOULUN, Vincent GOUNON.

Absents excusés : Isabelle LELIARD donne procuration à Catherine GAUBERT

2026-32

Secrétaire de séance : Séverine MIDOL

OBJ : Remplacement de la vanne de régulation automatique pour le remplissage du réservoir

Un technicien est intervenu en 2025, concernant la vanne de régulation automatique assurant le remplissage du réservoir du château d'eau située sur la conduite du centre-est. A ce jour son remplacement reste nécessaire.
Un devis Véolia a été établit :
Pour une vanne HYDRO SAVY PREMIUM fonction remplissage en tout ou rien d'un réservoir par tranche d'eau avec pilote 3 voies à flotteur : fermeture à niveau et réouverture à niveau bas. Option : fonction commande manuelle complémentaire sur circuit pilote : 2 205.29€ HT
Main d'œuvre, 1 journée complète à 3 techniciens, comprenant calage et mise en sécurité de la colonne verticale ainsi que raccordement et découpe de conduite : 2 225.63€ HT.
Montant total du devis : 4 430.92€ HT soit 5 317.10€ TTC, un acompte de 3 721€ est demandé à la commande.

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de valider le devis de véolia pour un montant de 5 317.10€ TTC.

De préciser que les dépenses seront imputées sur les budgets de l'année en cours.

Autorise le maire à signer les documents afférents,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire, MASSON Laurent

La Secrétaire de séance, Séverine MIDOL

MAIRIE DE CHAUSSENANS JURA

Publié le : 08/10/2026 15:28 (Europe/Paris)
Collectivité : Chaussenans
https://www.intramuros.org/chaussenans/documents_administratifs/81862